

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 062-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0323

Déposée le: 10.03.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Daetwyler (Saint-Imier, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Conséquences de la votation du 9 février sur les écoles et instituts de formation bernoises

Suite à l'acceptation par le corps électoral de l'initiative "contre l'immigration massive", l'Union européenne a annoncé que la participation de la Suisse à des programmes d'échanges d'étudiants (Erasmus) ou à des programmes européens de recherche serait remise en cause.

1. Quelle est la situation pour les instituts de formation bernois, notamment :
 - l'Université de Berne4,
 - la Haute école spécialisée bernoise,
 - la HE-Arc et ses instituts de formation ?
2. Ces établissements sont-ils parties prenantes à des programmes de recherche européens et ont-ils des relations privilégiées avec des établissements similaires situés au sein de l'Union européenne ?
3. Si oui, de quels programmes s'agit-il ?

4. Peut-on déjà maintenant évaluer les conséquences négatives de la votation du 9 février 2014, compte tenu des informations données sur les premières réactions de l'Union européenne ?
5. Quelles mesures a pris ou entend prendre le Conseil-exécutif dans ce dossier ?